

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 juillet 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 09

votants : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – YBERT Valéry – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absents excusés :

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à VANDENAWEELE Guy.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine - LEMAITRE Stéphanie -

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Aménagement d'une voie verte entre la plage et le terrain de sport : avenant n°1 - Délibération n° DEL2025-07-04

M. Le Maire donne lecture aux conseillers de l'avenant n°1 relatif à l'aménagement d'une voie verte entre la plage et le terrain de sport.

Il précise que cet avenant porte sur l'article 6 de la convention DIER.SMO-N°2023-031 pour l'assistance technique aux collectivités-délégation de maîtrise d'ouvrage validée par délibération du Département CP.2023-11-17.3-18 du 17 novembre 2023.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 à l'aménagement d'une voie verte entre la plage et le terrain de sport portant sur l'article 6 « Dispositions financières et modalités de versement » et plus particulièrement les conditions d'application du régime FCTVA de la convention DIER.SMO-N°2023-031 pour l'assistance technique aux collectivités-délégation de maîtrise d'ouvrage validée par

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

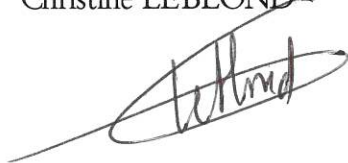
délibération du Département CP.2023-11-17.3-18 du
novembre 2023.

17

Adopté à la majorité
(11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 15 juillet 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.